



MIGRATION & DEVELOPPEMENT



Les interventions de HELVETAS Swiss Intercooperation au Bénin sur Migration & Développement

HELVETAS Swiss Intercooperation a intégré « Migration & Développement » (M&D) comme domaine de travail depuis 2011. En Asie du Sud, l'organisation met actuellement en œuvre deux mandats de la DDC (Direction du développement et de la coopération Suisse) se concentrant sur la migration du travail. Elle a conduit ou appuie plusieurs études pour une meilleure compréhension et intégration de la problématique migratoire dans ces différents programmes. En Suisse, HELVETAS partage aujourd'hui avec Caritas Suisse le rôle de coordinateur de la plateforme de la société civile suisse sur M&D et contribue ainsi au dialogue national et international sur ces questions.

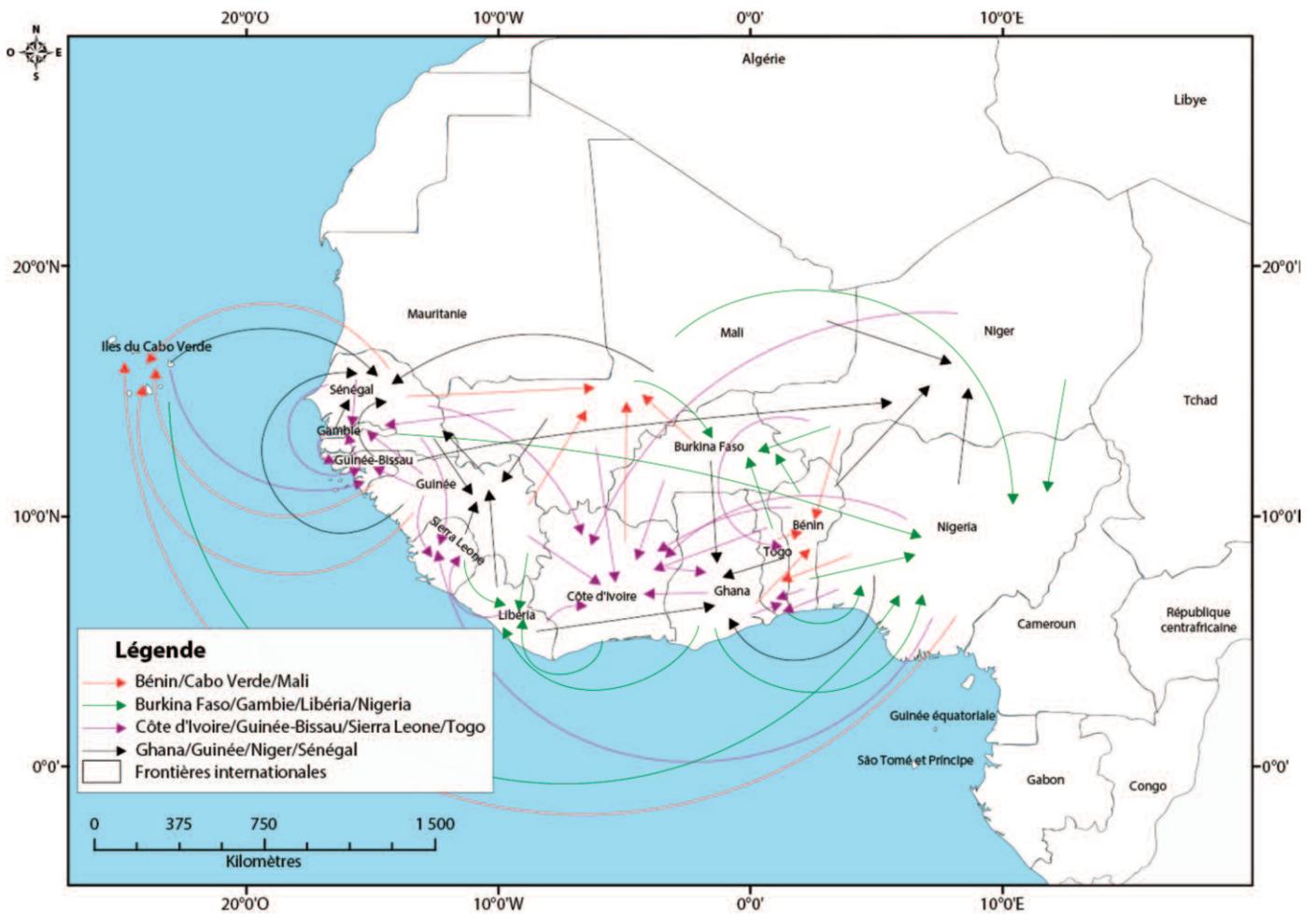
Au Bénin, la réalisation d'une première étude sur la migration des jeunes dans le Borgou ainsi que la récolte de différentes données et témoignages en 2014 ont confirmé à la fois l'ampleur et la réalité du phénomène migratoire dans la vie des communautés. Sur la base des problématiques identifiées, HELVETAS prévoit la mise en œuvre d'une série d'activités pilotes afin de développer de nouvelles approches, tester la pertinence d'activités spécifiques sur M&D et donc d'approfondir la compréhension des différents enjeux.

Dans cette phase pilote, HELVETAS compte travailler sur les trois axes suivants :

- Renforcement institutionnel et thématique de deux associations de migrants, dont une « interne » et une « internationale » dans deux communes du Borgou dans le but d'une meilleure connaissance de leur droits et participation au développement local.
- Accompagnement et préparation des jeunes candidats à la migration vers le Nigéria au travers d'un dialogue communautaire sur les thèmes liés à la migration ainsi que d'une réflexion sur les alternatives possibles.
- Appui aux autorités locales pour une meilleure compréhension et intégration du phénomène migratoire dans le développement local, au travers notamment d'un appui à la collecte de données.

En parallèle, cet approfondissement des connaissances devra également permettre une meilleure prise en compte de la thématique pour le reste du programme de HELVETAS et notamment ses activités dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle.





Source : 2014 Observatoire ACP sur les migrations

Carte montrant les principaux flux migratoires des migrants au sein de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

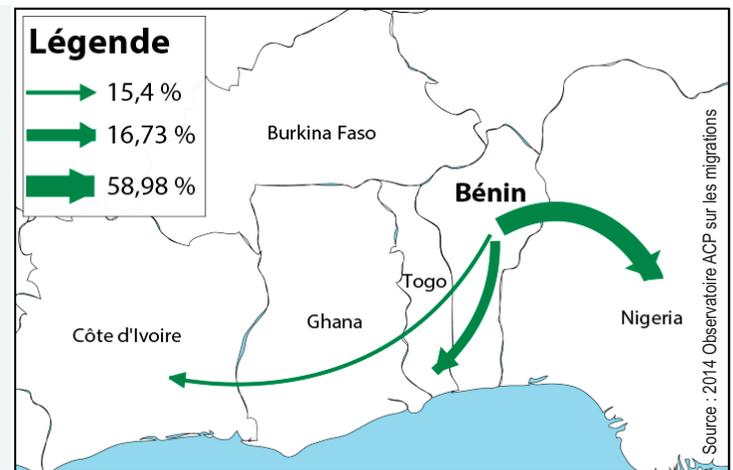
L'Afrique de l'Ouest est caractérisée par une importante mobilité des hommes et des femmes. Le phénomène est principalement régional. Actuellement, 9 migrants internationaux sur 10 se déplacent au sein de la CEDEAO.

Le Bénin ne fait pas exception à cette dynamique régionale. Le pays se place sur plusieurs corridors migratoires, en tant que zone de destination, de transit ou de départ. Estimée à 400'000 individus, le Bénin compte également l'une des plus importantes populations émigrées au sein de la CEDEAO¹. Le Nigéria, le Togo ainsi que la Côte d'Ivoire constituent les pays de destinations les plus importants². Si la migration traduit une stratégie de subsistance pour de nombreuses familles, les motivations d'un individu et le choix du parcours migratoire sont souvent multiples, mêlant à la fois arguments économiques, politiques, sociologiques, culturels ou environnementaux.

Mais au-delà de ces grandes dynamiques connues, le phénomène et ses multiples problématiques restent peu documentés. La porosité des frontières, la faible utilisation de documents de voyage et donc le caractère souvent informel des différentes étapes du processus migratoire rendent la collecte de données fiables difficile et compliquent l'analyse.

Conscient de l'ampleur du phénomène mais également de son potentiel pour le développement de la sous-région, la CEDEAO a érigé la libre circulation des personnes comme l'un des principes cardinaux de l'intégration économique entre ses membres. Tout en rappelant les droits fondamentaux, le traité de 1975 et les protocoles ultérieurs établissent toute une série de droits et d'obligations pour les citoyens de la CEDEAO parmi lesquels le droit de traverser les frontières sans visa et le droit de résidence dans un autre état de la communauté. Ces normes développées au niveau régional ne trouvent cependant encore que peu d'écho au niveau local et dans le quotidien des communautés.

Si la coopération au développement est souvent envisagée comme un moyen d'ancrer des processus développement au niveau local et donc comme un moyen de réduire la migration, cette logique n'est que partielle. La migration doit également être approchée comme un facteur important de développement pouvant avoir des retombées positives pour les pays de destination, d'origine et enfin pour les migrants eux-mêmes et leur entourage. Il est donc important de cerner et promouvoir les conditions cadres favorisant la réalisation de ce triple-bénéfice. L'idée derrière le concept « Migration & Développement » est de travailler à une meilleure compréhension de ce lien et de développer les conditions et approches permettant de maximiser l'impact de la migration sur le développement au niveau local, national et international.



Source : 2014 Observatoire ACP sur les migrations

Principales destinations des migrants béninois au sein de la CEDEAO

¹. Rapport APC : Traverser des frontières artificielles – Une évaluation des migrations professionnelles dans la région CEDEAO

². Migration des Béninois (Destination les plus importantes) : Vers Côte d'Ivoire : 62'371 / Vers Togo : 67'665 / Vers Nigéria 238'561 / Total des émigrants : 404 464 - Source Bénin - Institut National de la Statistique du Bénin (INSAE), 2002



Intégration et participation des migrants au développement local

Dans le département du Borgou, la migration des personnes a pour objectif principal **la recherche de terres agricoles ou les opportunités commerciales**. Schématiquement, ce type de déplacement commence par une migration saisonnière, puis généralement les migrants terminent par s'installer définitivement en favorisant des regroupements familiaux. Les migrants **s'organisent de plus en plus en association** pour se concerter et mieux défendre leurs intérêts. A ce jour, ces associations sont majoritairement informelles et ont une faible structuration et visibilité. Alors que certaines associations disent avoir de bonnes relations avec les autochtones et les autorités sur place, d'autres se sentent marginalisés et **souhaitent participer plus au développement de la commune d'accueil**.

Trois (3) problématiques

« Les jeunes de l'Atakora continuent à arriver ici, ils sont toujours à la recherche des terres fertiles. Mais le problème est que notre communauté ne connaît pas les modalités d'accès à la terre. Nous ne connaissons pas le code foncier et on ne signe pas de contrat. Nous n'avons pas été à l'école, notre souci c'est de travailler la terre ! Donc, il arrive que les migrants s'installent dans la forêt, commencent à travailler la terre et au moment de la récolte, les autochtones viennent pour dire que c'est à eux. Ils arrachent tout et profitent des fruits du travail des autres.»

Paysan atacorien et conseiller villageois à N'Dali



« Dans notre communauté, peu de personnes ont une carte d'identité. Elles sont illégales au Bénin. Elles trouvent difficile de faire ces documents alors qu'elles se trouvent à l'étranger. Dans notre association, nous avons commencé à faire des cartes de membre. La personne y est identifiée et en cas de contrôle par les forces de l'ordre, elle la montre mais malheureusement, elles ne sont pas toujours acceptées par la police. Mais c'est déjà quelque chose !»

Président de l'association des maliens à Parakou



« Les autochtones ne viennent nous voir que lorsque la période des élections vient. Ils ne viennent à nous que lorsqu'ils ont besoin de nos voix pour être élus. La mairie nous invite lorsqu'il y a des manifestations où on a besoin que la population sorte en masse. Par exemple, lorsque le président de la république vient, on nous appelle. Le 1^{er} août (fête nationale), on nous invite aussi. Mais en dehors de ces moments, il n'y a pas d'interaction.»

Membre d'une association des femmes de l'Atakora à Nikki





La migration des jeunes vers le Nigéria

Dans certaines régions du Nord du Bénin, **on observe le départ de nombreux jeunes vers le Nigéria**. Cette migration est de type saisonnier et inclut majoritairement des hommes travaillant comme ouvriers agricoles mais également certaines femmes qui œuvrent comme domestiques dans les fermes. Dans beaucoup de cas, les départs ne sont pas préparés et les parents ne sont généralement pas au courant. Les jeunes se retrouvent exposés au bon vouloir du « patron ». Si dans certains cas tout se passe bien, dans d'autres **les abus sont fréquents** et les « patrons » jouent sur la naïveté de ses jeunes ouvriers. Certains menacent ou engagent des sorciers pour éviter le paiement des salaires, ou payent les jeunes en tranches pour les faire revenir plusieurs fois au Nigéria. De plus, les conditions de vie et de travail de cette jeunesse sont très dures et **s'apparentent à de l'esclavage**. L'acquisition d'une moto reste le signe d'une réussite sociale, mais ce bénéfice peut être très éphémère si la migration n'a pas été sérieusement planifiée.

Trois (3) problématiques

« Le phénomène prend de l'ampleur, beaucoup de mineurs y vont pour ramener des motos. C'est comme si on ne pouvait pas devenir un « homme », si on n'a pas été au Nigéria, comme si on n'avait pas encore sa valeur.

Par rapport aux chiffres, c'est très difficile à dire. Mais si vous prenez un village avec dix maisons, au moins la moitié est concernée par ce phénomène. Soit les jeunes sont actuellement au Nigéria, soit ils y ont déjà allés une fois. »

Chef service des affaires générales de la commune de Kalalé



« Je suis allé deux fois au Nigéria. Là-bas, c'était un traitement inhumain que nous avons subi. L'animal est mieux traité que nous ; les manoeuvres. Nous travaillons très dur, souvent sans repos. En ce qui concerne notre nourriture, nous mangeons sans viande et notre nourriture est essentiellement à base de manioc. C'est nous qui le transformons : piler, tamiser et constituer la pâte. Nous consommons l'eau des marigots. On tombe souvent malade, et personne ne t'emmène à l'hôpital. On a droit à des médicaments achetés sur les marchés, sans avis d'un médecin. »

Jeune homme de la commune de Tchaourou



« Mon fils, qui a 16 ans, est allé au Nigéria avec ses amis pour travailler dans les champs. Je sais que ces voyages comportent des risques ; car certains vont et ne reviennent pas. Certains reviennent avec des maladies. Ou bien d'autres reviennent sans argent, sans rien. Certains patrons refusent de leur payer ce qu'ils leurs doivent. J'ai été témoin d'un cas à Yashikera où dix jeunes manoeuvres ont battu leur patron parce que ce dernier ne voulait pas leur donner leur argent. Pour le cas de mon fils, j'ai tout fait pour le dissuader, mais cela n'a pas marché. Il veut faire comme ses amis ; avoir quelque chose venant de ses propres efforts. »

Guérisseur traditionnel de la commune de N'Dali





Diversité des motivations, contraintes et projets migratoires

Les causes de départs sont complexes et dépendent de l'environnement socioéconomique de la personne. Elles sont dans la majorité des cas le résultat d'une multitude de facteurs interdépendants ; la pauvreté, la difficulté d'accès à la terre, la pression familiale et le manque de perspective d'emplois.

Les contraintes familiales internes et/ou l'environnement externe au sein de la communauté sont des éléments déterminants dans la prise de décision de migrer. L'objectif principal réside dans l'espoir de trouver un « mieux-être » dans le lieu de la destination.

Un proverbe baatonu illustre bien cette idée : « **Si un oiseau s'envole la nuit, c'est son dortoir qui n'est pas bon** ».

La recherche de terres fertiles

« J'ai environ 70 ans et j'ai quitté l'Atakora en 1974 pour m'installer ici à Kalalé. Je faisais partie des premiers migrants. Je n'étais pas encore marié, je suis venu donc tout seul. Vous savez, chez nous, il y a beaucoup de montagnes et nous n'avons pas trop de terres à cultiver. Je n'arrivais pas à trouver une parcelle à cultiver pour me libérer de mes parents. C'est pourquoi je suis partie de chez moi. Quand je suis arrivé à Kalalé, il n'y avait pas encore de problèmes de terres. C'est un propriétaire qui m'a donné une petite parcelle pour moi tout seul, pour cultiver. Avec l'argent des récoltes, j'ai continué à aider mes parents dans mon village d'origine et j'ai pu m'installer à Kalalé. Je me suis marié et j'ai deux épouses maintenant, elles sont de la Donga. J'ai neuf enfants. Ensuite, je suis devenu chauffeur pour un représentant de la mairie de Kalalé.»

Représentant des atakoriens dans la commune de Kalalé



Violences domestiques, mariage forcé

« Lorsque j'ai eu mon Certificat d'Ecole Primaire (CEP) au Togo, j'avais déjà 20 ans. C'est là que mes parents ont décidé de me donner en mariage. Mais à ce moment-là, j'étais déjà avec quelqu'un que j'aimais donc je ne voulais pas de ce mariage avec cet autre monsieur. Mes parents m'ont forcé à me marier. J'ai beaucoup souffert. Avec le monsieur, tous les jours, c'était vraiment des problèmes, des tapages ! C'est ça qui m'a vraiment poussé à le quitter. Chaque fois que je suis allée chez mes parents, ils m'ont toujours ramenée chez lui. Un jour, j'ai décidé de quitter complètement, sans qu'ils ne sachent même où j'allais. Je suis venue vivre au Bénin.»

Serveuse dans une buvette à N'Dali, originaire de Koza au Togo



L'amélioration des conditions de vie ou la quête d'un statut social meilleur

« Mes parents sont venus de l'Atakora pour une meilleure vie ici à N'Dali dans le Borgou. Mais pour moi, la vie est très difficile. J'ai commencé un apprentissage en couture mais après je suis tombée enceinte. Le papa du bébé est loin et on ne se voit pas souvent. Mon père est décédé, ma mère est pauvre et pourtant je suis à sa charge. Je souhaite vraiment partir d'ici. Je suis sûre qu'ailleurs, il y a plus de possibilités qu'ici. Je peux faire la couture, faire la cuisine ou travailler dans un bar. J'aurais plus pour mon bébé et moi à manger et je pourrai aider ma mère aussi. »

Jeune femme dans la commune de N'Dali



L'envoûtement, la sorcellerie

« Moi, j'ai fini par quitter mon chez moi. En dehors d'être serveuse, je fréquente des vieux sages d'ici qui sont en train de me protéger contre les pratiques de sorcellerie de mon oncle. C'est en réalité lui qui a d'abord tué mon père, pour ensuite tuer ma mère lorsque cette dernière s'opposait à ce qu'il s'accapare des biens de notre père. Mon frère aîné est aussi mentalement déréglé et ne réagit à rien. Il fallait que je parte pour me maintenir en vie, mais je ne suis pas venue pour rester toujours et comme je l'ai dit, lorsque j'aurais atteint un seuil de protection, je rentrerai pour réclamer mon héritage. »

Serveuse togolaise dans la commune de Tchaourou



La profession et le regroupement familial

« Je suis né en 1971 et la première fois que je suis venu à Kalalé c'était entre 1988 et 1989. Je viens du Niger et mes grands frères et mon père sont toujours là-bas. Au début, je ne me sentais pas tout de suite chez moi au Bénin. C'est vrai qu'il y a des autres Djerma ici mais mes parents étaient au Niger. C'est pourquoi au début je faisais des allers-retours réguliers entre le Bénin et le Niger pour voir la famille. Et à un de mes retours au Niger, je me suis marié à une Nigérienne. Chaque fois que je rentrais au Niger, je profitais donc pour voir tout le monde et j'ai passé une période de huit mois à un an avant de revenir au Bénin. Je suis revenu seul car l'argent était peu et je n'ai pas pu visiter mes parents et mon épouse aussi souvent qu'avant. En 2012, j'ai donc décidé d'amener ma famille parce qu'entre temps, j'ai pu construire ma maison ici. Ça fait maintenant trois ans que ma femme et nos enfants sont au Bénin, tous installés avec moi. »

Vendeur de pantalons, nigérien dans la commune de Kalalé



Facteurs socioculturels

« J'ai 32 ans et je suis célibataire. Je viens de Enugu State au Nigeria et j'ai fait 4 ans au collège. C'est mon oncle qui m'a amené au Bénin en 2008, il était vendeur de pièces détachées auto-moto. Chez nous, dans notre groupe ethnique, beaucoup de jeunes comme moi partent en aventure avec quelqu'un qui t'accompagne. Pour mon cas, j'étais apprenti chez mon oncle. Il m'a montré à quelle fin il faut utiliser les différentes pièces détachées, il m'a appris tous les noms en français et il m'a montré comment il faut tenir la boutique et les chiffres. Donc, mon voyage est un processus d'apprentissage, et c'est quelque chose qui est ancré dans notre culture. Ce que j'ai appris va m'aider pour le reste de ma vie. »

Vendeur de pièces détachées auto-moto dans la commune de Péréhé



Le rapport à la honte

« Le remboursement d'une dette parentale est très important. Lorsqu'on n'arrive pas à la rembourser, elle devient un poids pour toute la famille et plus précisément pour les enfants du débiteur. Tout se passe normalement jusqu'au jour où l'on se présente pour désirer quelque chose dans le village ou jusqu'au jour où l'on va vouloir donner son avis sur une situation donnée ou encore jusqu'au jour où l'on entre en négociation avec une famille pour se marier ou pour marier son enfant ou son petit-fils. C'est ce jour là qu'on te rappelle la dette que le père ou le grand-père aurait contracté sans avoir été capable de rembourser. L'on vous rappelle que vous êtes issus d'une famille qui ne respecte pas ses engagements. Si vous ne pouvez pas rembourser la dette, vous êtes obligés de partir loin de votre maison et de ne plus revenir sauf le jour où vous êtes en mesure de rembourser la dette. »

Conseiller de village de Sinanwou dans la commune de Tchaourou

